



Association d'Avocats  
Le Millenium  
145 Place Général de Gaulle  
83160 LA VALETTE-DU-VAR

(21.04680)



Juge de l'Exécution saisie immobilière  
Audience d'adjudication du 08 janvier 2026 à 15h00  
RG n° 24/00104

**DIRE AU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**  
**N°24/00104 TENDANT A ANNEXER**  
**UN RAPPORT RELATIF A L'ETAT DES PLANCHERS**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE

*25 novembre -*

**PAR DEVANT NOUS, GREFFIER DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE  
TOULON A COMPARU**

**Me J.B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON ET CELUI DE**

La **SA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, en abrégé BPMED, venant aux droits de la BANQUE POPULAIRE COTE D'AZUR, à la suite d'une opération de fusion absorption selon délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2016 , société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, ayant son siège social à NICE 06000 - 457, Promenade des Anglais, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 058 801 481, prise en la personne de sa Directrice Générale en exercice, domiciliée de droit audit siège en cette qualité,

**LEQUEL NOUS A EXPOSE**

QUE la **BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE**, poursuit la vente aux enchères publiques la commune de TOULON (83000) – à l'angle du Cours Lafayette où il porte le numéro 76 et de la Rue Garibaldi où il porte le numéro 2 dans un immeuble collectif, cadastré section CL numéro 187, de trois étages et d'un quatrième mansardé, savoir le lot de copropriété numéro sept (7) pour une contenance de 86 ca, savoir :

Un appartement de type 4 en mauvais état situé au 3ème étage à droite sur le palier, d'une superficie privative Carrez de 77,07 m<sup>2</sup>, et superficie annexe de 9,40 m<sup>2</sup>, comprenant :

- Une entrée avec dégagements,
- Un WC,
- Une pièce principale avec cuisine ouverte,
- Une salle d'eau,
- Trois chambres,
- Une petite pièce mansardée au 4ème étage donnant sur la Rue Garibaldi,

et les soixante-cinq millièmes (65/1000èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Etant rappelé que la saisie porte, conjointement, d'une part sur les droits indivis que détient Monsieur Damien COQUELET sur le bien susmentionné, ainsi que sur les droits indivis que détient Madame Natacha MESSIER sur le même bien.

**QUE** l'audience d'adjudication aura lieu le **08 janvier 2026 à 15h00**.

**QU'en** raison de l'état de l'immeuble collectif dont dépendent les biens saisis, un diagnostic des planchers bas des R+4 et R+5 a été réalisé, avec rapport complémentaire rédigé le 18 avril 2025 par l'entreprise VILLETTÉ ROMAIN, VCEO.

**QU'un** exemplaire de ce rapport est joint au présent dire.

En conséquence la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE demande à ce que le présent dire, ainsi que le rapport susvisé, soient annexées au cahier des conditions de la vente.

**ET APRES LECTURE,**

**Me J. B. DURAND AVOCAT AU BARREAU DE TOULON** a signé avec Nous **GREFFIER** les jour, mois et an que dessus.

Me J. B. DURAND



LE GREFFIER

